

Marché et morale? Impulsions de la doctrine sociale catholique et de l'éthique évangélique pour le progrès de l'économie de marché sociale

Discours près le groupe d'études "Politique, Eglise, Economie" Düsseldorf

Par Prof. Dr. Ursula Nothelle-Wildfeuer, Fribourg (Breisgau)

Traduit par Mme. A. Elmendorff-Pfeifer, Düsseldorf

Remarque préliminaire: En été de cet an, avec seulement quelques jours d'intervalle, les deux grandes Eglises se sont déclarées sur les questions sociales urgentes du présent, sur les questions de la crise du marché financier et de l'économie ainsi que de la mondialisation: l'EKD (Eglise Evangélique Allemande) a publié le 2 juillet 2009 la déclaration "*Comme une fissure dans un haut mur*", Pape Benoît XVI quatre jours plus tard sa première Encyclique sociale *Caritas in Veritate*. La parution de ce texte avait déjà été annoncée pour 2007 - l'an du 40ème jubilé de la première Encyclique de développement *Populorum Progressio* 1967 de Pape Paul VI -, mais avait toujours été différée avec renvoi à la crise économique actuelle encore à prendre en considération.

Si maintenant nous nous dévouons ce soir à la question quelle contribution les Eglises peuvent apporter au progrès de l'économie de marché sociale, il se conçoit aisément d'avoir en vue ces deux plus récents documents pour trouver une réponse, car la crise actuelle, y traitée de façon différenciée, représente à l'heure actuelle la requête la plus importante quant à non pas certains éléments de, mais à l'économie du marché sociale toute entière en tant que modèle de réglementation économique: "La confiance est détruite - la confiance en ceux qui assument la responsabilité, mais aussi en les bases de l'économie de marché sociale" (Préface EKD; 5). Cependant, je vous prie de vous rendre compte que moi-même comme théologienne et moraliste sociale n'ai la prétention d'être une

interprète compétente du document évangélique. Ce soir la priorité revient donc aux questions à traiter sous les aspects de l'Encyclique sociale; mais bien sûr je m'efforcerai aussi d'inclure, à divers endroits, le texte de l'EKD. Je développerai ci-après en cinq thèses la réponse aux questions formulées dans le titre.

1. Les Eglises ne donnent pas de "solutions techniques", à savoir elles n'apportent pas de contribution politique ou écono-mo-professionnelle à l'économie de marché sociale.

Permettez-moi en premier lieu de dire un mot sur ce que les Eglises ne veulent pas ou ne peuvent contribuer: Par sa doctrine sociale et dans sa tradition l'Eglise catholique, jusqu'à aujourd'hui, a retenu - tel est aussi le texte de la nouvelle Encyclique et presque mot à mot formulé dans la seconde Encyclique sociale QA de 1931 - qu'elle "n'a pas à offrir des solutions techniques" (CiV 9). Considérant la situation actuelle, l'on peut dire que pour les Eglises, de par leur compétence théologique, il ne s'agit pas d'une analyse systématique des causes économiques et/ou écono-mo-politiques et encore non pas de la description de solutions éventuelles de la crise financière actuelle ou du déploiement détaillé de mesures régulatrices pour le monde économique et financier. Néanmoins, ces questions sont bien prises en considération - sous l'aspect de l'éthique chrétienne!

Du fait que pour le Pape les questions de mondialisation et de développement sont tant importantes, il tient compte de la mission donnée par la constitution pastorale du IIème Concile Vatican de "rechercher les signaux de l'époque et de les interpréter en la lumière de l'Evangile" (Vaticanum II, constitution pastorale "*Gaudium et spes*" GS 4). Le seul titre de l'Encyclique *Caritas in veritate* rend clair le principe herméneutique, l'objet formel, la perspective spécifique sous laquelle le sujet central est considéré, notamment - comme le formule l'adresse de l'Encyclique - "sur le développement humain intégral dans la charité et dans

la vérité". L'évêque Wolfgang Huber, à l'époque encore président de l'EKD, formule un désir central similaire dans la préface de son document: Pour lui il est important d'initier un "renversement" nécessaire, un "change fondamental de la pensée et de l'action" et de se laisser y piloter par une instruction biblique-prophétique.

2. Les Eglises renvoient aux fondements d'un système économique humain: à la compréhension chrétienne de l'homme et au contexte inséparable de marché et de morale qui est constitutive pour le progrès de l'économie de marché sociale.

La contribution chrétienne authentique à des questions économo-éthiques se réfère profondément à la compréhension de l'homme, car tout agir d'hommes, mais aussi toutes les institutions et les structures révèlent quelque chose de la conception fondamentale de l'homme qui de sa part influence et imprime l'agir et les institutions. Le point de liaison décisif pour que les chrétiens se préoccupent de questions économiques est "l'orientation universelle de la foi chrétienne": tous les hommes sont - parlé théologiquement - l'image et la créature de Dieu, munis de la même dignité intouchable et de la liberté des enfants de Dieu en résultant. Sous l'aspect philosophique il s'agit ici pour l'homme d'être une personne. Ainsi est formulée l'échelle centrale (socio)éthique de tout agir (cf. Nothelle-Wildfeuer 2005 #632): "Le fond de racine, le responsable et le but de toutes les institutions est et doit aussi être la personne humaine" (Vaticanum II, 7 1989 #11 87) (GS 25,1, cf. aussi GS 63). Cela implique - comme déploiement de la mission divine aux hommes "Assujettissez-vous la terre" (Gen. 1,28) une tâche morale centrale: à savoir, de créer - et cela est dans notre contexte particulièrement important - "un système politique, social et économique, un système qui est de plus en plus au service de l'homme et qui aide l'individu et les groupes d'affirmer et de déployer leur dignité" (GS 9).

Cela signifie que sous l'aspect chrétien-socio-éthique le sens et le but de l'activité économique, en général, et du marché financier, en particulier, est finalement l'homme, chaque individu et tous les hommes ainsi que le déploiement digne d'homme de ceux-ci. L'activité économique a donc seulement une valeur instrumentale au service de l'homme et d'une réglementation humaine de la société. Par conséquent, des critères décisifs pour juger les processus économiques sont : leur sujet primaire est-il l'homme et le développement de l'homme? Servent-ils le bénéfice de tous les hommes? Dans un sens similaire le Pape formule dans sa nouvelle Encyclique sociale: "*l'homme, la personne, dans son intégrité, est le premier capital à sauvegarder et à valoriser*" (CiV 25).

Seulement à titre suggestif il est ici possible de signaler combien centrale est l'argumentation sous l'aspect de la dignité et quelles conséquences pratiques en sont tirées: "La subsidiarité respecte la dignité de la personne En reconnaissant que la réciprocité fonde la constitution intime de l'être humain, la subsidiarité est l'antidote le plus efficace contre toute forme d'assistance paterniste" (CiV 57). Pour la définition du travail et de sa dignité cette conception de l'homme devient également importante: "Que signifie le terme "dignité" appliquée au travail ? Il signifie un travail qui dans chaque communauté est l'expression de la dignité existentielle de chaque homme et de chaque femme : un travail librement choisi qui permet aux employés, hommes et femmes, de participer efficacement au développement de leur communauté; un travail qui de cette manière permet aux ouvriers d'être respectés sans toute discrimination; un travail qui permet de satisfaire les besoins de la famille et d'envoyer les enfants à l'école sans contrainte de travailler; un travail permettant aux employés de s'organiser librement et de faire écouter leur voix; un travail qui laisse l'espace suffisant pour retrouver les propres racines personnelles, familiales et spirituelles; un travail qui garantit aux employés en retraite de vivre

dans des conditions humaines."

Au sujet du rapport entre l'économie et de l'éthique les aspects décisifs ont déjà été abordés: l'économie et l'éthique sont inévitablement interdépendantes. Les deux domaines ne sont pas identiques - une telle conception d'identité des deux domaines est par exemple exprimée dans les textes de Karl Homann, moraliste économique réputé, pour qui l'économique est la suite de l'éthique avec d'autres - meilleurs - moyens, de sorte que moralement correct et bon est ce qui est efficace sous l'aspect économique. Dans cette conception l'efficacité est le critère unique. Cependant, les deux domaines ne peuvent pas être séparés de la sorte qu'ils n'auraient à faire l'un avec l'autre ou que l'éthique serait un superadditum, un supplément intéressant, mais auquel l'on peut finalement renoncer. Tout agir économique, donc aussi le marché comme lieu de tel agir, a plutôt toujours aussi une dimension éthique. Dans sa première Encyclique sociale *Caritas in veritate* du 29 juin 2009 Pape Benoît XVI déclare clairement: "*Sans formes internes de solidarité et de confiance réciproque, le marché ne peut remplir complètement sa fonction économique* (CiV 35). Vu le développement des derniers mois, la dimension de la confiance, qui dans la crise actuelle semble s'être perdue à multiples endroits, est clairement mentionnée et le document évangélique souligne exactement l'importance de la confiance également et justement en face de l'arrière-plan de la perte de confiance, et cela de façon réitérée. Les opérations du marché et la compétition ne peuvent donc pas réussir adéquatement sans la solidarité et la confiance. Le marché lui-même, avec ses propres normes, est la place de l'agir moral. "La doctrine sociale de l'Eglise estime que des relations authentiquement humaines, d'amitié et de socialité, de solidarité et de réciprocité, peuvent également être vécues au sein de l'activité économique et pas seulement en dehors d'elle ou 'après' elle" (CiV 36). Dans ce contexte il faut également situer l'accent sur le rôle de l'entreprise et de l'entrepreneur: l'agir

spécifique de l'entrepreneur - mot d'ordre: profit et investissement - est souligné dans son importance économique et aussi éthique, en même temps la responsabilité sociale de l'entrepreneur est accentuée (cf. CiV 40) à savoir 'social responsibility'. Une conséquence de cette perspective est le soi-disant "stakeholder approach" à trouver là où Pape Benoît XVI accentue la responsabilité sociale de l'entrepreneur pour "les employés, les fournisseurs des divers éléments de production, les communautés humaines qui en dépendent" (cf. CiV 40), un point de vue qui actuellement est significatif dans la discussion écono-éthique sur la conception du shareholder-value.

Parce que la connaissance très répandue de l'ensemble des opérations de marché comprend cette dimension éthique plutôt comme superadditum - souvent même gênant - et non pas comme constitutum, il est très frappant que le Pape le souligne tellement. Ainsi l'Encyclique manifeste une compréhension spécifique de l'éthique d'entreprise ne correspondant pas aux tendances principales ("mainstream"), de laquelle il résulte aussi que non seulement certains secteurs de l'agir économique doivent devenir éthiques, mais "que l'économie, en ses différentes ramifications, est un secteur de l'activité humaine" (CiV 45) et est donc éthique. Quelle que soit l'importance que l'on attribue à l'aspect moral du marché, il n'y a pas de doute que le marché lui-même ne peut pas produire les forces morales dont il a besoin. "Il doit puiser de énergies morales auprès d'autres sujets, qui sont capables de les faire naître" (CiV 35). Sous l'aspect de l'éthique d'entreprise le soi-disant dilemme Böckenförde est ici suggéré, qui dit que "l'Etat libéral sécularisé (...) (vit) de conditions qu'il ne peut pas garantir." Le même est fait valoir, par analogie, pour le domaine économique. Nous trouvons une conception similaire chez Wilhelm Röpke, un des pères de l'économie de marché sociale quand il formule: "Cette force de sens communautaire ne provient pas du marché lui-même et non pas du jeu des

intérêt qui s'y rencontrent, mais les hommes doivent posséder cette force et la famille, l'Eglise, les véritables communautés et la tradition sont en charge de les en équiper" (art 306). L'agir économique doit donc être enveloppé dans un horizon anthropologique et éthique plus vaste.

Sous l'aspect éthique il vaut également pour le rapport entre l'économie et l'éthique que celle-ci ne peut exister sans compétence d'expert. Le secteur de l'économie doit être reconnu comme partenaire équivalent de dialogue, avec ses propres légalités techniques et ses propres valorisations. Cela signifie en premier lieu suivre l'impératif central: gérer les affaires économiquement. Ici est donc visée la rationalité économique, l'emploi économe ou lucratif des ressources, en tenant compte de celles disponibles (en générale elles sont maigres). Ainsi Robert Zollitsch ne se fatigue pas d'accentuer la valeur originaire justifiée de l'économie, à savoir de produire du profit et d'augmenter, en premier lieu, la valeur de l'entreprise. "Pas de question: La compétition des entreprises est la base de la prospérité actuelle, elle est l'instigation à la créativité et à l'innovation." En aucun cas cela ne signifie de se soumettre à des contraintes matériels, mais plutôt un traitement adéquat des lois qui finalement est utile à l'homme. Pour l'échange de vues scientifique cela rend nécessaire le dialogue avec les sciences humaines et sociales

3. Les Eglises placent les grandes questions sociales du présent dans un contexte plus vaste de caractère anthropologique-éthique et culturel: Selon CiV il s'agit du développement humain de tout homme et de tous les hommes, ce que l'on cherche à achever par la voie de la charité et de la justice.

Pape Benoît reconstruit les grandes questions sociales du présent dans le contexte du développement. De cette façon il ouvre pour les questions de la mondialisation, mais aussi pour les problèmes de la crise du marché financier et

de l'économie un nouvel et plus vaste horizon. Si le progrès de l'économie de marché sociale doit se réaliser sous le signe de la mondialisation, une contribution décisive y est apportée par l'Eglise: car il est très important comment cette mondialisation est jugée et valorisée. Vu sous la perspective du développement, le processus de mondialisation n'est pas compris, socio-éthiquement, comme un processus purement socio-économique (bien qu'il le soit aussi), mais il est vastement interprété - tel est le texte de l'Encyclique comme "un phénomène multidimensionnel et polyvalent, qui exige d'être saisi dans la diversité et dans l'unité de tous ses aspects, y compris la dimension théologique" (CiV 42). La mondialisation est "a priori ni bonne, ni mauvaise. Elle est ce que les personnes en feront". Elle n'est donc pas "satisfaisante" comme une conséquence du turbocapitalisme, mais elle est considérée comme une chance pour "l'humanité de plus en plus interliée, qui se compose de personnes et de nations auxquelles ce processus doit servir et contribuer au développement" (CiV 41). Dans cette vue, le Pape conçoit la mondialisation comme processus d'intégration mondial" (CiV 41) que les hommes doivent former (cf. CiV 42)¹ et peuvent former. Comme valeur centrale qui domine ce développement l'Encyclique sociale mentionne déjà dans le titre la "charité". Elle est qualifiée de "voie maîtresse de la doctrine sociale de l'Eglise" (CiV 2) - ce qui peut surprendre, à première vue, si l'on tient compte de la compréhension générale de l'éthique sociale, au centre de laquelle se trouve le souci de la justice sociale. Qu'ici aucun contraste fondamental n'est donné devient clair en voyant que le Pape, pour la transformation de cette charité par rapport au développement d'une société au sein de la mondialisation, mentionne deux échelles d'orientation

¹ Cette façon d'interprétation du processus de mondialisation manifeste une parallèle claire par rapport à la pensée catholique sociale au 19ème siècle, quand par exemple l'évêque Ketteler, G. v. Hertling, entre autres, ont également reconnu que l'industrialisation ne doit pas être condamnée forfaitement, mais être traitée avec différenciation

centrales: justice et bien commun. Par les considérations sur le rapport entre justice et charité le texte aborde un sujet faisant part du "rocher primitif" de la proclamation sociale et de la discussion des sujets relatifs à l'économie de marché.² Déjà dans *Quadragesimo anno* 88 on parlait de la justice sociale et de la charité sociale comme étant les forces qui imposent à la compétition une discipline rigoureuse et sage, et qui doivent prendre soin que l'économie capitaliste n'aboutisse pas simultanément à un régime capitaliste dans le style d'un darwinisme social méprisant l'homme. Dans *Dives in misericordia* Jean Paul II met l'accent sur le fait que la justice à elle-seule ne peut pas suffire, "peut même aboutir à la négation et la destruction d'elle-même" (DM 12,3), si justement dans le contexte des efforts de justice la force de la charité n'est pas intégrée. La charité est en mesure de guider le regard sur le prochain comme personne et de voir ce que le véritable "suum cuique" constitue.

Une fois de plus Benoît XVI met de nouveaux accents: selon lui la charité, d'une part, demande la justice et, d'autre part, la charité dépasse la justice et la "complète dans la logique du donner et du "pardonner" - cela doit être lu comme un renvoi à la dimension, plus tard déployée, de la communauté civile. Cela rappelle la définition classique de la justice "à chacun le sien", quand le texte continue "aimer est donner, de donner à autrui de ce qui est 'le mien'; mais elle n'est jamais sans la justice, qui me motive à donner à autrui ce qui est le 'sien'" (CiV 6).

4. Les Eglises exigent la responsabilité spécifique de la communauté (civile) dans le contexte de l'agir économique!

Dans CiV le marché est estimé dans la même mesure que dans *Centesimus annus*, la dernière Encyclique sociale de Pape Jean Paul II de 1991. Les deux

² cf. à ce sujet Nothelle-Wildfeuer, Steger 2006

Papes reconnaissent le marché comme constitutif pour déployer des relations d'échange et de droits. Mais le marché n'est pas tout, et tout n'est pas le marché. Il y a des fins liées au bien commun, situées en dehors du marché et dépassant les possibilités du marché. A cet égard Pape Benoît cite la justice distributive et la justice sociale qui, par tradition, étaient considérées comme étant la mission de l'Etat. Tenant compte de *Rerum novarum* et de *Populorum progressio* Benoît XVI peut qualifier comme fait innovatif d'allouer à l'Etat la tâche de redistribution: mais aujourd'hui, et cela est de même correct, cette vue s'éprouve comme "incomplète pour satisfaire les exigences d'une économie pleinement humaine"(CiV 39). Bien sûr, le Pape ne décharge pas l'Etat de sa responsabilité, il parle plutôt de la nécessité d'un cadre régulateur de l'Etat constitutionnel et social: "La vie économique a sans doute besoin de contrats pour régler l'échange de valeurs équivalentes. Mais il faut également des lois justes et de formes de redistribution guidées par la politique" (CiV 37).

Mais permettez-moi de souligner un autre aspect de la doctrine sociale, partant de *Caritas in veritate*: Se référant à *Centesimus annus* le Pape met en évidence que l'activité économique n'a pas seulement - comme en général toujours dit - deux sujets, mais en a trois: à côté du marché et de l'Etat - donc à côté des deux sujets dont le "plus" ou le "moins" est toujours discuté – encore la communauté civile. L'Etat lui-même ne pourrait plus lui-seul assumer le souci de solidarité, il faut à cette fin, tel le Pape - et cet accent est nouveau dans la proclamation sociale de l'Eglise - l'assistance de la communauté civile. Dans les conditions actuelles cette assistance est indispensable pour réaliser la justice. Dans l'optique très claire du Pape, il est tel que dans le monde entier la logique de l'échange et donc le marché se trouvent au centre de la confiance, mais la logique de la politique et avant tout de la logique du don s'éprouvent également comme irrenonçables. Le Pape sait que cette gratuité ne peut pas être décrétée, mais il

accentue en tout clarté que le marché ainsi que la politique ont besoin d'hommes prêts à cette gratuité, surtout à l'époque de la mondialisation. Dans ce contexte le Pape parle de la "civilisation de l'économie". Concrètement parlé, cela veut dire que sur le marché "des entreprises à buts opératifs différents peuvent agir librement et dans des conditions équitables. A côté des entreprises privées tournées vers le profit et les divers types d'entreprises publiques, il est opportun que les organisations qui poursuivent des buts mutualistes et sociaux puissent s'implanter et se développer" (CiV 38). La discussion socio-éthique parle à ce sujet de "social entrepreneurship" Par cette référence à la communauté civile le Pape répond à mon avis - tout à fait différemment qu'attendu dans le débat actuel partiellement très étroit - à la question dans quelle direction doit être cherchée une solution de la crise actuelle. L'Encyclique n'est pas simplement une voix de plus plaidant pour plus ou moins de marché et pour plus ou moins d'Etat. Avec ce troisième sujet le Pape démontre un horizon plus large: la communauté civile contribue l'éthique nécessaire pour amener l'économie à son but original, pour faire réussir le développement intégral. Entendue est une éthique sociale qui entraîne des conséquences juridiques et structurelles. Ainsi le Pape considère "les contrats pour régler l'échange de valeurs équivalentes", de même que des "lois justes" (CiV 37), comme résultat de relations socio-civiles, mais qui ensuite doivent être transformées par l'Etat en structures et en lois. Le comportement plein de responsabilité des personnes opérant sur le marché, mais aussi de groupes et de sociétés serait indispensable pour faire réussir au sens d'un développement humain intégral l'agir économique mondial.

5. Les Eglises accentuent la réciprocité nécessaire d'une éthique de structure et de vertu.

Dans le cadre de la crise économique actuelle il est une fois de plus devenu clair: des structures et des conditions de cadre sont indispensables afin que l'agir

économique puisse atteindre son but originaire. Les structures s'éprouvent aussi comme garantes et promotrices de la liberté, et pour autant le développement des conditions cadre est constitutif pour la réussite de la vie économique mondialisée. Le document de l'EKD formule à ce sujet: "L'Union Européenne est l'espace formatif politique le plus proche pour les Etats membres nationaux. Elle doit fixer un cadre commun de politique économique, limiter par réglementation les distorsions de la compétition et donner des impulsions pour des mesures permettant de restreindre le change du climat et pour renforcer la sécurité sociale dans les Etats membres" (p.20 du document EKD) Néanmoins: tant promotrices les structures et institutions soient - elles ne sont pas tout! Le point de départ économo-éthique d'une éthique des institutions - le protagoniste en est en Allemagne Karl Homann - accentue une fois de plus et d'une manière spécifique l'importance des structures et des institutions: Les conditions cadre que j'ai déjà abordées sont pour Homann l'endroit systématique de la morale. Exprimé en théorie du jeu: les règles du jeu du marché sont orientées vers des principes sociaux; ici les efforts de justice etc. sont ancrés systématiquement et institutionnellement, mais les divers traits du jeu sont par conséquent libres de morale ou peuvent l'être au moins! (cf. Homann 2006 # 1364). Certainement il est juste d'accentuer, surtout dans un régime sociétaire si complexe que le nôtre, l'importance indispensable des structures et des conditions cadre. Mais en même temps - et nous avons appris cela en toute clarté par la crise du marché financier - il est naïf de penser qu'avec seules des structures et des lois réussies l'on pourrait diriger et organiser les opérations du marché de telle sorte qu'elles produisent et atteignent forcément, sur cette voie mécaniste "automatiquement" la justice sociale et la balance sociale. Une réglementation cadre permet aux individus des marges d'action à remplir par des individus de sorte qu'aussi à ce sujet les convictions fondamentales morales des divers acteurs sont exigées, indépendamment d'un avantage économique éventuel. *"Sans des hommes*

honnêtes, sans des experts économiques et des politiciens, qui dans leur conscience vivent intensément l'appel au bien commun, un développement n'est pas possible" (CiV 71). Une réglementation cadre ne peut jamais être si "dense" et consistante qu'elle ne laisse pas de chances pour certains individus de trouver des trous de refuge à leur propre profit et sans tenant compte d'autrui. L'image humaine chrétienne connaît exactement cette tendance toujours existante de l'homme de se regarder seulement lui-même de façon égoïste, en théologie l'on parle ici de péché. En outre, il faut aussi toujours l'affirmation et l'appui individuels de telles réglementations et finalement de convictions morales individuelles qui finalement conduisent à l'établissement de telles règles et structures, mais qui en même temps les accompagnent avec critique et les vérifient. Sous l'aspect positif cela signifie, avec référence à l'agir économique: afin que l'agir économique puisse remplir son sens réellement, à savoir de permettre une existence digne de l'homme - et la doctrine sociale s'y réfère par tradition et dans la plus récente Encyclique sociale avec une clarté particulière - il faut une réglementation légale *et* la moralité, l'éthique des structures et des individus. L'agir économique est donc *toujours* un agir en responsabilité de l'éthique et il est confronté avec l'exigence de moralité, enrobé dans un système-cadre fixé par la loi et garanti par l'éthique.